

QUESTION 1 (4 points)

- a) A quel type d'assurance souscrit-on lorsque l'on prend une licence à la FFESSM ?
- b) Est-il obligatoire de prendre une assurance individuelle complémentaire ? Que couvre-t-elle ?
- c) Dans quel cas la responsabilité pénale du niveau 4 peut-elle être engagée ?

QUESTION 2 (3 points)

- a) Quelles compétences sont requises pour acquérir la qualification de DP niveau 5 ?
- b) Un plongeur à jour de sa licence, ayant passé un niveau CMAS 3 étoiles dans un club étranger, est également titulaire du niveau 2 et du brevet d'initiateur. Quelles sont ses prérogatives d'encadrement ?

QUESTION 3 (8 points)

- a) En tant que guide de palanquée, quel matériel devez vous posséder lorsque vous encadrez des plongeurs N1 ou N2 ?
- b) Par ailleurs, quel matériel doit être présent sur le bateau pour la pratique de la plongée ?

QUESTION 4 (3 points)

- a) Il existe différentes commissions au sein de la FFESSM. Laquelle régit l'enseignement de la plongée bouteille ?
- b) Quel est le rôle de cette commission au niveau régional ?

QUESTION 5 (2 points)

- c) Dessinez le pavillon alpha
- d) Décrivez la réglementation qui s'y rapporte.

REFERENTIEL DE CORRECTION

QUESTION 1 (4 points)

- a) A quel type d'assurance souscrit-on lorsque l'on prend une licence à la FFESSM ?
Assurance en responsabilité civile au tiers
- b) Est-il obligatoire de prendre une assurance individuelle complémentaire ? Que couvre-t-elle ?
Non. Elle couvre le risque personnel du plongeur
- c) Dans quel cas la responsabilité pénale du niveau 4 peut-elle être engagée ?
- En cas de mise en danger délibérée d'autrui, non respect des règlements.*
 - Si constatation de la faute ou en cas de dommage (volontaire ou non).*

QUESTION 2 (3 points)

- a) Quelles sont les compétences requises pour acquérir le titre de P5 ?
- Choisir un site de plongée*
 - Organiser et planifier le déroulement de l'activité*
 - Sécuriser l'activité et prévenir les incidents*
 - Communiquer, accueillir renseigner conseiller et répondre aux demandes des plongeurs et du public potentiel*
 - Renseigner et viser les documents liés à la fonction de DP*
 - Connaissances en appui des compétences.*
- b) Un plongeur à jour de sa licence, ayant passé un niveau CMAS 3 étoiles dans un club étranger est également titulaire du niveau 2 et du brevet d'initiateur.
Quelles sont ses prérogatives d'encadrement ?
- Il n'est pas E2 car il n'est pas plongeur N4 - GP FFESSM.*
 - Il a les prérogatives du N3 d'une part, et de l'initiateur d'autre part, donc E1*

QUESTION 3 (8 points)

- a) En tant que guide de palanquée, quel matériel devez vous posséder lorsque vous encadrez des plongeurs ?
- Un système de sécurité gonflable au moyen d'une réserve d'air (SSG)*
 - Un scaphandre muni de 2 détendeurs indépendants*
 - Les moyens permettant de contrôler les caractéristiques de la plongée et la décompression.*
 - Un parachute de palier dans la palanquée*

c) Par ailleurs, quel matériel doit être présent sur le bateau pour la pratique de la plongée ?

- *Moyen de communication permettant de prévenir les secours*
- *VHF (sur un bateau)*
- *Pavillon Alpha (sur un bateau)*
- *Eau douce potable*
- *Aspirine*
- *BAVU avec sac de réserve d'oxygène et trois masques (grand, moyen, petit)*
- *Masque à haute concentration d'O₂*
- *Bouteille d'O₂ de capacité suffisante avec manodétendeur, débit litre et tuyau de raccordement au BAVU ou au masque à haute concentration.*
- *Couverture iso thermique*
- *Fiches d'évacuation*
- *Plan de secours adapté au lieu et à la plongée pratiquée*
- *Bouteille d'air de secours avec détendeur (ou mélange adapté)*
- *Un moyen de rappeler un plongeur en immersion (en milieu naturel)*
- *Tablette de notation immergeable*
- *Tables de décompression (si milieu naturel > 6 m)*

QUESTION 4 (3 points)

a) Il existe différentes commissions au sein de la FFESSM. Laquelle régit l'enseignement de la plongée bouteille ?

La commission technique.

b) Quel est le rôle de cette commission au niveau régional ? 2 points

- *Organise la pratique et le développement de la plongée en scaphandre au niveau régional, en relayant la politique de la CTN*
- *Donne et relaye des avis concernant les questions posées en CTN*
- *Supervise au niveau régional les activités de T.I.V, secourisme, plongée jeune, plongée sportive en piscine, handisub, plongée aux mélanges et à l'aide de recycleurs.*
- *Organise la formation et l'examen du MF1 au niveau régional*
- *Coordonne et supervise les examens GP et initiateurs organisés par les CODEP ou les clubs*
- *Autorise leur déroulement, regroupe éventuellement les sessions.*
- *Fournit les sujets théoriques pour les examens de GP.*
- *Délègue un Instructeur ou un MF2 (selon le type d'examen) pour y représenter la CTR*
- *Délivre les diplômes, et transmet les résultats d'examen au siège national en vue de la délivrance des cartes de niveaux*

QUESTION 5 (2 points)

a) Dessinez le pavillon alpha



b) Décrivez la réglementation qui s'y rapporte.

- *Il signale aux plaisanciers la présence de plongeurs.*
- *Les autres embarcations doivent se tenir à l'écart, normalement dans un rayon de 100 m.*
- *Sur les sites où se trouvent côte à côte d'autres bateaux de plongée, naviguer avec précautions avec une personne à l'avant surveillant la présence de bulles*